

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 janvier 2019**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 11 janvier 2019
Séance débutée à : 19h

Sous la présidence de Patrice BOURCET

Présents : Rose MILO, François LEROY, Sylvie ROUX, Sylvain TARILLON, Sandrine HUMBERT, François HARMAND, Josyane RODRIGUES

Absents avec excuse : Dominique VOLLES représentée par François LEROY

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François LEROY

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2018

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Statuts de Metz Métropole

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil métropolitain du 17 décembre a approuvé les statuts de Metz Métropole. Ces statuts constituent un document synthétique de référence sur le fonctionnement de l'institution et notamment ses compétences.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 décembre 2018 approuvant les statuts de Metz Métropole,

Considérant que l'adoption par Metz Métropole de ses statuts est subordonnée à l'accord du conseil municipal,

Le conseil municipal de Mey approuve les statuts de Metz Métropole.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Enquête publique dans le cadre du projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A4 – contournement Nord-est de Metz sur les territoires de Hauconcourt, Argancy, Charly-Oradour, Faily, Vany et Mey

Vu l'arrêté préfectorale N°2018-DCAT-BEPE-250 du 12 novembre 2018 portant ouverture d'une enquête publique, dans le cadre du projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A4 – contournement Nord-Est de Metz,

Vu le dossier mis à l'enquête,

Considérant que le conseil municipal de Mey est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale,

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Avis favorable

2 contre : Rose MILO et Sylvie ROUX

Adopté à la majorité

POINT N°4 : Acceptation d'un chèque

Vu le chèque de 150€ déposé par Madame Mandoux, à l'ordre de la commune de Mey, correspondant au bénéfice de la vente de crêpes au marché de l'avent de Gisingen,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce chèque.

2 contre : François LEROY et Dominique VOLLES

Adopté à la majorité

Publié le 18 janvier 2019